

## TARIFS SNCF

# La carte familles nombreuses : des tarifs réduits pour toute la famille dès le 3<sup>e</sup> enfant

**Alors que la SNCF lance sa nouvelle carte de réduction commerciale, rappelons l'existence de la carte familles nombreuses qui permet aux familles ayant 3 enfants ou plus d'obtenir des réductions sur les voyages en train, ainsi que des avantages et réductions auprès de nombreux partenaires.**

La Carte familles nombreuses est un tarif social décidé par l'Etat, dont la SNCF est l'opérateur de distribution et également le premier partenaire. Pour sa part, l'Unaf est, par convention, animatrice du réseau des partenaires de la carte.

### Un coup de pouce pour le budget des familles nombreuses

Depuis sa création, il y a 100 ans, la carte familles nombreuses permet d'obtenir des réductions jusqu'à 75% sur les voyages en train SNCF, mais également des réductions et avantages sur beaucoup d'autres produits et services : dans les transports en commun en Île-de-France et dans de nombreuses villes en région, dans des musées, cinémas, piscines, parcs d'attraction... et chez de nombreux commerçants de la vie quotidienne (location de voiture, boutiques de vêtements, restaurants, vacances, assurance, électroménager, informatique, etc.). Il y a plus de 50 partenaires et plus de 1000 points de vente partout en France.

### Jusqu'à 75% de réduction pour toute la famille pour 19 euros sur 3 ans

Les frais de dossier s'élèvent à 19 € quel que soit le nombre de cartes demandé. Les cartes (une par membre de la famille) sont envoyées dans un délai d'environ 3 semaines. Dès qu'elle est reçue, les familles peuvent bénéficier des aides et avantages de la Carte familles nombreuses pendant trois ans pour les familles de trois ou quatre enfants et six ans pour les familles de cinq enfants et plus. La carte est renouvelée à la demande, après avoir rempli un nouveau dossier.

### Des tarifs SNCF très intéressants

La carte famille nombreuse permet de bénéficier de réductions sur le prix des billets de la SNCF. Le taux de réduction auquel une famille a le droit est calculé en fonction du nombre d'enfants mineurs : 3 enfants = 30 %, 4 enfants = 40 %, 5 enfants = 50 %, 6 enfants ou plus = 75 %. La carte est utilisable en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup>e classe, mais la réduction est toujours calculée sur le tarif loisir standard ou tarif normal de 2<sup>nd</sup>e classe (*source : SNCF*).

### Comment obtenir la carte Familles nombreuses ?

La carte Familles nombreuses est destinée aux familles ayant au minimum trois enfants de moins de 18 ans dont elles ont la garde (totale ou alternée). Une famille recomposée peut aussi en bénéficier. La carte est attribuée sans conditions de ressources. Avant la crise sanitaire, 850 000 Cartes familles nombreuses étaient délivrées en moyenne chaque année.

Pour l'obtenir, il s'agit de faire une demande de dossier :

- soit par internet à <https://www.oui.sncf/carte-familles-nombreuses/remplir-formulaire/etape1>
- soit par téléphone au 3635 de 9 h à 17 h tous les jours (0,40 €/min).

## Qui sont les familles nombreuses ?

En France, un enfant sur trois vit dans une famille nombreuse, c'est-à-dire composée de trois enfants ou plus. Dans la grande majorité, ces familles sont formées de trois enfants. Au total, les familles nombreuses représentent 1,7 million de familles, soit une famille sur cinq. Elles recouvrent plusieurs réalités : 1 sur 6 est une famille recomposée et 1 sur 6 est monoparentale.

[Lire l'Etude de l'Unaf « Avoir 3 enfants ou plus aujourd'hui »](#)

**Découvrez les avantages**  
de la Carte Familles Nombreuses



Pour en savoir plus sur la carte familles nombreuses et ses partenaires :  
**[www.carte-familles-nombreuses.fr](http://www.carte-familles-nombreuses.fr)**

Contact presse : Laure MONDET [lmondet@unaf.fr](mailto:lmondet@unaf.fr) 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

 [twitter.com/unaf\\_fr](https://twitter.com/unaf_fr)